



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

COMMUNIQUE DE PRESSE

relatif à l'augmentation des prix
des produits pétroliers

Depuis le **vendredi 11 juin 2021**, sur toute l'étendue du territoire togolais, les prix des produits pétroliers ont été réévalués. Cette réévaluation est liée à l'évolution du cours du dollar et du baril du pétrole.

En effet, le cours du baril du pétrole est passé de **18 USD à 73,03 USD au 9 juin 2021**, soit une augmentation de plus de 277%. Malgré cette augmentation, le Gouvernement Togolais a continué à soutenir les prix à la pompe.

Au 31 mai 2021, ce soutien massif aux consommateurs s'est élevé à **13 067 989 172 FCFA**. Sans cette subvention, les prix réels à appliquer seraient de :

- Super sans plomb : **595 FCFA/l** ;
- Gasoil : **568 FCFA/l** ;
- Pétrole lampant : **417 FCFA/l**.

A titre de comparaison au plan sous-régional, tous les pays voisins ont déjà répercuté la hausse. Les prix pratiqués dans ces pays se présentent ainsi qu'il suit :

- **Bénin** : Super sans plomb : **505 FCFA** ; Gasoil : **520 FCFA** ; Pétrole lampant : **510 FCFA**
- **Ghana** : Super sans plomb : **595 FCFA** ; Gasoil : **605 / 610 FCFA** ;

Les nouveaux prix à pratiquer à compter de ce jour sur toute l'étendue du territoire togolais s'élèvent pour le Super sans plomb à **505 FCFA** ; le Gasoil : **520 FCFA** et le Pétrole lampant : **400 FCFA**. Du reste et malgré la situation, le prix du pétrole lampant ne va augmenter que faiblement (**environ 6,6%**). Le gaz n'augmente pas du tout et reste subventionné.

Ces prix subventionnés dégagent un manque à gagner pour l'Etat évalué à **5 380 978 537 FCFA** pour la **période de janvier à mai 2021**.

Les prix du baril de pétrole continueront à être surveillés afin d'anticiper au maximum sur les mesures techniques d'ajustement.

Lomé, le 11 juin 2021

Le Gouvernement